

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

OBJET :

Subvention pour réfection
de façades
Hameau des Aigières

N° 15 / 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/06/2023

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIE Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Madame VIVES Marie-Christine à Monsieur GERARDIN Nicolas, Madame VIAENE Nathalie à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine à Madame FOUASSE Bénédicte

Secrétaire de séance : Madame ADROVER Isabelle

Monsieur le Maire présente aux membres le dossier de la demande de subvention déposé le 18 janvier 2023 et complété le 15 mai 2023 par Madame HENRI Isabelle pour la réfection de la façade de l'habitation sise Hameau des Aigières (parcelle cadastrée section AA n° 119).

Il précise que les travaux respectent les conditions d'octroi d'une subvention et qu'ils ont été réalisés conformément au cahier des recommandations architecturales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la délibération n°31/2012 qui rappelle les conditions d'attribution ainsi que les modalités de calcul de cette subvention,

Vu les documents présentés par Madame HENRI Isabelle,

Considérant que les travaux respectent les conditions d'attribution de la subvention et qu'ils ont été réalisés conformément au cahier des recommandations architecturales.

- **DECIDE** d'accorder à Madame HENRI Isabelle une subvention d'un montant de 2 190 euros pour la réfection de la façade avec décrochage sur une surface de 73 m² x 30 euros

- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget général 2023

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
Compte tenu de :



- la transmission en Préfecture, le 17 JUIL. 2023

- de la publication, le 17 JUIL. 2023